



Employeur VTC impose dashcam dans mon véhicule ?

Par Hulgan

Bonjour !

Je suis salarié dans un entreprise qui s'occupe du transport de marins dans les ports en France jusqu'aux aéroport. J'ai le status de chauffeur VTC et les véhicules que je conduis sont partagés entre plusieurs chauffeurs de l'entreprise.

Depuis cette semaine, tous les véhicules ont été équipés de "camera embarquées" (dashcam) de la marque Samsara. Les caméras filment côté route et côté conducteur et captent le son. Nous avons reçu 3 feuilles expliquant sommairement le fonctionnement des caméras et il y est indiqué que les employeurs peuvent à tout moment télécharger les 40 dernières heures d'enregistrement.

Simple question : est-ce légal ? Si oui, à partir de quel moment l'utilisation des vidéos par l'employeur peut être considéré comme abusif ?

Merci ! :)

Par Henriri

Hello !

Ces véhicules étant de fait le lieu de travail des chauffeurs de cette entreprise VTC les recommandations de la CNIL (sur la base de références réglementaires) sont applicables :
[url=https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail]https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail[/url]

A+

Par morobar

Bjr,
J'ai le status de chauffeur VTC

Donc vous avez passé l'examen spécifique pour devenir chauffeur VTC ?